

## COMMUNIQUÉ

La Mutuelle Générale des Affaires sociales organise une conférence en ligne réservée aux MJPM

## La prise en charge des majeurs étrangers protégés

Le 26 juin 2025 de 11h00 à 12h30

Pour s'inscrire, [cliquez ici](#).

La Mutuelle Générale des Affaires Sociales vous invite à participer à une conférence en ligne dans le cadre de son cycle de webinaires dédiés aux MJPM.

**Cette 17<sup>e</sup> conférence portera sur la prise en charge des majeurs étrangers protégés. Nous accueillerons Samantha Roulé, Juriste au sein de l'association de gestion de logements accompagnés Nelson Mandela au Mans (72).**

**L'intervention sera suivie d'un temps d'échange.**

La protection des majeurs vulnérables est un pilier essentiel du droit français, visant à sauvegarder les intérêts des personnes dont les facultés sont altérées. La situation des majeurs étrangers protégés en France introduit une couche de complexité significative. Elle se situe à l'intersection du droit civil de la protection des majeurs, du droit des étrangers, souvent plus restrictif, et du droit international privé. Cette intersection crée un contexte juridique et social unique, où la protection de ces individus doit concilier les droits fondamentaux de la personne protégée avec les règles régissant leur séjour, leur intégration et leur éventuel éloignement du territoire français. Les enjeux sont considérables, car ils touchent à la dignité, à l'autonomie et à l'accès aux droits essentiels de personnes déjà fragilisées. Lors de notre conférence, nous traiterons de cette double spécificité juridique, du champ d'application de la convention de La Haye sur la protection internationale des adultes, du droit des étrangers en France et des différents acteurs impliqués dans le domaine (juges, Mjpm, travailleurs sociaux, associations, consulats...). Nous aborderons également les défis auxquels les professionnels sont confrontés : les barrières linguistiques et culturelles, les complexités administratives et l'accès aux droits.

CONTACT PRESSE



[communication@mgas.fr](mailto:communication@mgas.fr)



01 44 10 55 68



## MGAS VOTRE PARTENAIRE PROFESSIONNEL

La MGAS vous propose des solutions en complémentaire santé adaptées aux besoins des personnes sous mesure de protection juridique, ainsi qu'à leurs mandataires, grâce à sa proximité et sa qualité de gestion. La MGAS est l'interlocuteur privilégié des MJPM en matière d'assurance santé et de prévoyance.

[mgas.fr](https://mgas.fr)

La MGAS et ses partenaires mettent à votre disposition son « Extranet MJPM », réservé uniquement à des utilisateurs MJPM indépendants, préposés d'établissements ou salariés du service tutélaire d'une association. Cet extranet vous permet de contractualiser en ligne (adhésion, résiliation) au moyen d'une signature électronique à valeur légale, et d'avoir accès à des services (votre portefeuille en ligne, l'historisation de toutes les opérations au format PDF, la demande de réédition de cartes de tiers-payant, le téléchargement de documents d'information ou contractuels, les coordonnées de vos interlocuteurs, etc.).

La page d'accueil met à votre disposition des informations ciblées qui concernent votre secteur et votre actualité (CSS, déconfinement des MJPM, déduction des frais de tutelle ou de curatelle pour le calcul de l'impôt sur le revenu, etc.).

[mjpm.mutuelle-europe.com](https://mjpm.mutuelle-europe.com)



 [www.mgas.fr](https://www.mgas.fr)

*Cette conférence se déroulera sur la plateforme de visioconférence Zoom. Vous devez préalablement vous y inscrire, via le formulaire en ligne. Vous pouvez y poser également vos questions en amont du webinaire. Si la politique de protection informatique de votre établissement ne vous permet pas l'accès à la plateforme, nous vous invitons à vous connecter depuis votre ordinateur personnel ou votre smartphone.*

*La protection des Données Personnelles collectées et traitées constitue un enjeu majeur pour la MGAS conformément à la réglementation. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre charte « Vie Privée » disponible en suivant le lien <https://mgas.fr/charte-vie-privee>*